

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 24 octobre 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 159 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sophie AMARANTINIS - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Michel AZOULAI - René BACCINO - Mireille BALLETTI - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - André BERTERO - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Laure-Agnès CARADEC - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Roland CAZZOLA - Philippe CHARRIN - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Georges CRISTIANI - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Philippe DE SAINTDO - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Sylvaine DI CARO - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY-OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI - Céline FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY-VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Loïc GACHON - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Jean-Pierre GIORGI - Georges GOMEZ - Jean-Pascal GOURNES - Philippe GRANGE - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Jean HETSCH - Michel ILLAC - Eliane ISIDORE - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Nicole JOULIA - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Michel LAN - Albert LAPEYRE - Eric LE DISSÈS - Michel LEGIER - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Jean-Pierre MAGGI - Antoine MAGGIO - Richard MALLIÉ - Joël MANCEL - Bernard MARANDAT - Stéphane MARI - Régis MARTIN - Bernard MARTY - Florence MASSE - Roger MEI - Xavier MERY - Yves MESNARD - Marie-Claude MICHEL - Danielle MILON - André MOLINO - Jean-Claude MONDOLINI - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Christian PELLICANI - Serge PEROTTINO - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Catherine PILA - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Henri PONS - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Maryse RODDE - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Emmanuelle SINOPOLI - Monique SLISSA - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Guy ALBERT représenté par Mireille JOUVE - Christophe AMALRIC représenté par Roland GIBERTI - Loïc BARAT représenté par Gisèle LELOUIS - Moussa BENKACI représenté par Jean-Jacques POLITANO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Frédéric BOUSQUET représenté par Michel AZOULAI - Christine CAPDEVILLE représentée par André JULLIEN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Jean-Claude MONDOLINI - Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Gaby CHARROUX représenté par Henri CAMBESSEDES - Jean-David CIOT représenté par Loïc GACHON - Auguste COLOMB représenté par Philippe GINOUX - Pierre COULOMB représenté par Régis MARTIN - Robert DAGORNE représenté par Maurice CHAZEAU - Sandra DALBIN représentée par Frédéric DOURNAYAN - Sandrine D'ANGIO représentée par Dany LAMY - Sophie DEGIOANNI représentée par Gaëlle LENFANT - Jean-Claude DELAGE représenté par René BACCINO - Jean-Claude FERAUD représenté par Georges CRISTIANI - Gilbert FERRARI représenté par Eric CASADO - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAINÉ - Marie-Madeleine GEIER-GHIO représentée par Martine RENAUD - Jacky GERARD représenté par Hélène GENTE-CEAGLIO - Garo HOVSEPIAN représenté par Stéphane MARI - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Marie-Claude MICHEL - Marie-Louise LOTA représentée par Marie-France DROPY-OURET - Laurence LUCCIONI représentée par Michèle EMERY - Irène MALAUZAT représentée par Philippe DE SAINTDO - Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO - Jeanne MARTI représentée par Jacques BESNAÏNOU - Christophe MASSE représenté par Florence MASSE - Georges MAURY représenté par Yves BEAUVAL - Danielle MENET représentée par Sophie AMARANTINIS - Arnaud MERCIER représenté par Joël MANCEL - Richard MIRON représenté par Gérard CHENOZ - Virginie MONNET-CORTI représentée par Catherine PILA - Stéphane PAOLI représenté par Jacques BOUDON - Roger PELLENC représenté par Hervé FABRE-AUBRESPY - Roger PIZOT représenté par Jean-Louis CANAL - Gérard POLIZZI représenté par Bernard MARTY - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSÈS - Muriel PRISCO représentée par Pascale MORBELLI - Bernard RAMOND représenté par Olivier FREGEAC - Stéphane RAVIER représenté par Sandra DUGUET - Jean ROATTA représenté par Martine VASSAL - Marie-Laure ROCCA-SERRA représentée par Laure-Agnès CARADEC - Alain ROUSSET représenté par Gérard GAZAY - Lionel ROYER-PERREAUT représenté par Nathalie FEDI - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Eliane ISIDORE - Isabelle SAVON représentée par Julien RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE représentée par Sylvaine DI CARO - Guy TEISSIER représenté par Daniel HERMANN - Josette VENTRE représentée par Marie-Josée BATTISTA - Patrick VILORIA représenté par Emmanuelle SINOPOLI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Alexandre GALLESE.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI - Philippe ARDHUIN - Jean-Pierre BAUMANN - Odile BONTHOUX - Michel CATANEO - Bruno CHAIX - Laurent COMAS - Bernard DESTROST - Nouriaty DJAMBAE - Claude FILIPPI - Josette FURACE - Bruno GILLES - Albert GUIGUI - Maryse JOISSAINS MASINI - Stéphane LE RUDULIER - Jean-Marie LEONARDIS - Marcel MAUNIER - Patrick MENNUCCI - Michel MILLE - Chrystiane PAUL - Nathalie PIGAMO - Roland POVINELLI - Roger RUZE - Eric SCOTTO - Philippe VERAN - Karim ZERIBI.

Étaient présents et représentés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard JACQUIER représenté à 14h47 par Patrick PAPPALLARDO - Anne CLAUDIUS-PETIT représentée à 15h15 par Michel ROUX - Jean-Pierre BERTRAND représenté à 15h20 par Jean MONTAGNAC - CASELLI Eugène représenté à 16h00 par Rolland CAZZOLA.

Étaient présents et excusés en cours de séance Mesdames et Messieurs :

Bernard MARTY à 14h47 - Antoine MAGGIO à 15h00 - Elisabeth PHILIPPE à 15h00 - Marine PUSTORINO-DURAND à 15h15 - Stéphane MARI à 15h15 - Lisette NARDUCCI à 15h15 - Maryse RODDE à 15h15 - Nadia BOULAINSEUR à 15h15 - Samia GHALI à 15h15 - Frédéric VIGOUROUX à 15h20 - Jean HETSCH à 15h30 - Richard MALLIÉ à 15h34 - Patrick PADOVANI à 15h35 - Serge PEROTTINO à 15h45 - Eliane ISIDORE à 16h00 - Sabine BERNASCONI à 16h00 - Gérard BRAMOULLÉ à 16h00 - Didier PARAKIAN à 16h00 - Jean LOUIS CANAL à 16h00 - Jocelyne TRANI à 16h00 - Claude VALETTE à 16h00 - Bernard MARANDAT à 16h00 - Dominique FLEURY-VLASTO à 16h00 - Yves MESNARD à 16h00 - Patrick PIN à 16h00 - André JULLIEN à 16h05 - Jacques BESNAÏNOU à 16h08 - Michel LAN à 16h10 - Marie MUSTACHIA à 16h10 - Pascal MONTECOT à 16h15 - Sophie AMARANTINIS à 16h15 - François BERNARDINI à 16h20 - Christian PELLICANI à 16h20.

Madame la Présidente a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

FAG 040-7078/19/CM

■ Création, définition et suppression d'emplois

MET 19/12713/CM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Pour assurer l'adéquation des postes avec les besoins de fonctionnement de la Collectivité et permettre d'intégrer les compétences professionnelles nécessaires à l'accomplissement des missions métropolitaines, il est proposé de créer et de définir l'ensemble des postes mentionnés ci-après.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°88-145 du 15 février 1988, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;
- La délibération FAG 055-2713/17/CM en date du 19 octobre 2017 du Conseil de la Métropole relative aux mises à jour du tableau des effectifs, définitions des postes dans le cadre du schéma directeur d'organisation des services de la Métropole ;
- La délibération FAG 031-5330/19/BM du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole relative à la création d'emplois permanents, définition d'emplois permanents et création d'emplois non permanents pour accroissement temporaires d'activité ;
- La délibération FAG 009-5535/BM du 28 mars 2019 du Bureau de la Métropole relative à la définition des taux de promotion pour les avancements de grade des agents métropolitains à 100 % ;
- La délibération FAG 072-6379/19/CM du 20 juin 2019 du Conseil de la Métropole relative à la création et à la définition d'emplois ;
- La délibération FAG 025-6762/19/CM du 26 septembre 2019 du Conseil de la Métropole relative à la création et à la définition d'emplois ;
- L'avis du Comité Technique du 4 octobre 2019.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

Article 1 :

Suite aux avancements de grade prononcés au titre de l'année 2019 sont approuvées les suppressions de 553 emplois permanents à temps complet :

- 3 agents de maîtrise principaux territoriaux.
- 77 agents de maîtrise territoriaux.
- 30 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe territoriaux.
- 180 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe territoriaux.
- 140 adjoints techniques territoriaux.
- 4 adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe territoriaux.
- 110 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe territoriaux.
- 4 adjoints administratifs territoriaux.
- 1 adjoint d'animation principal 2^{ème} classe territorial.
- 3 adjoints d'animation territoriaux.
- 1 adjoint du patrimoine territorial.

Article 2 :

Afin de tenir compte des réussites à concours et des intégrations de personnel, sont approuvées les créations de 5 emplois permanents à temps complet relevant des grades suivants :

- 4 attachés territoriaux.
- 1 technicien territorial.

Article 3 :

Afin de promouvoir les agents inscrits sur la liste d'aptitude d'avancement de grade, sont approuvées les créations de 609 emplois permanents à temps complet :

- 1 ingénieur en chef hors classe territorial.
- 1 ingénieur hors classe territorial.
- 13 ingénieurs principaux territoriaux.
- 1 technicien principal 1^{ère} classe territorial.
- 1 technicien principal 2^{ème} classe territorial.
- 76 agents de maîtrise principal territoriaux.
- 161 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe territoriaux.
- 139 adjoints techniques principaux 2^{ème} classe territoriaux.
- 6 attachés hors classe territoriaux.
- 15 attachés principaux territoriaux.
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe territorial.
- 1 rédacteur principal 2^{ème} classe territorial.
- 138 adjoints administratifs principaux 1^{ère} classe territoriaux.
- 42 adjoints administratifs principaux 2^{ème} classe territoriaux.
- 1 animateur principal 1^{ère} classe territorial.
- 1 adjoint d'animation principal 1^{ère} classe territorial.
- 3 adjoints d'animation principaux 2^{ème} classe territoriaux.
- 1 assistant de conservation du patrimoine 2^{ème} classe territorial.
- 1 adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe territorial.
- 1 éducateur des APS 1^{ère} classe territorial.
- 2 assistants socio-éducatifs principaux territoriaux.
- 3 professeurs de CFA hors classe territoriaux.

Ces créations de poste occasionneront les suppressions de postes budgétaires correspondants aux postes des agents qui bénéficieront d'un avancement de grade.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

Article 4 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les redéfinitions de postes suivants, sur emploi permanent à temps complet.

La redéfinition des activités, des libellés de postes ou des services de rattachement n'occasionnent pas la création de postes budgétaires supplémentaires.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Pour la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information :

- Un Ingénieur Telecoms par délibération FAG 072-6379/19/CM en date du 20 juin 2019 du Conseil de la Métropole initialement en remplacement d'un poste d'Ingénieur réseaux télécom à la Direction des Infrastructures Informatiques et Telecoms, inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et techniciens territoriaux et élargi au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Définir l'architecture de télécommunications. Gérer les infrastructures de télécommunication de la collectivité. Garantir le bon fonctionnement et la fiabilité du réseau téléphonique de la collectivité. Assurer la gestion (lancement et exécution) des appels d'offre. Gérer les projets. Profil : Titulaire d'un Bac +3 pour la filière administrative et d'un titulaire d'un Bac +5 pour la filière technique.

Pour la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie

Pour la DGA Délégué Service de Transport :

- Un Chef de service exploitation de proximité du Pays d'Aix à la Direction de Proximité Nord Est accessibilité des transports, par délibération FAG 055-2713/17/CM en date du 19 octobre 2017 du Conseil de la Métropole initialement inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs et élargi à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Suivre l'organisation et l'exploitation des réseaux de transports urbain et interurbain de la Direction de Proximité nord-est. Profil : Titulaire Bac +5.

Pour le Pôle Voirie Espace Public

- Un Responsable de division SIG et marchés par délibération FAG 072-6379/19/CM en date du 20 juin 2019 à la Division Gestion de l'espace public du Conseil de la Métropole initialement inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs et aux grades de techniciens principaux de 1° et 2° classe territoriaux et élargi aux cadres d'emplois des attachés et des rédacteurs principaux de 1° et 2° classe territoriaux. Description du poste : Exécuter l'ensemble des tâches liées à la mise en œuvre et au développement des données métier voirie dans le SIG. Procéder au contrôle des données métiers voirie et à leur intégration dans le SIG, ainsi que leur exploitation (requête, analyse, mise en place de routines...) notamment pour l'élaboration de programmes d'interventions. Assurer la veille technique en liaison avec les services du SIG et encadrer la Division Gestion des Données SIG et le travail des opérateurs SIG/Données de la Direction. Profil : Titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou d'un Bac + 2 (rédacteur) à Bac + 3 (technicien).

Pôle Infrastructure

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

- Un Chargé d'Etudes à la direction Etudes opérationnelles par délibération FAG 055-2713/17/CM en date du 19 octobre 2017 du Conseil de la Métropole initialement inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des attachés et élargi au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Assurer le pilotage des études techniques et le suivi des procédures administratives de plusieurs projets d'infrastructures et d'aménagement urbain. Profil : Titulaire d'un Bac + 5.
- Un Chef de service infrastructures, BAT, VRD, OA, réseaux à la Direction Projets Métro et Tramway par délibération FAG 025-26/09/19 en date du 26 septembre 2019 du Conseil de la Métropole (et non à la Direction Grands Travaux), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs en chef et ingénieurs territoriaux. Description du poste : Assurer la gestion du Service Infrastructures, Bat, VRD, OA, RESEAUX. Participer à toutes les missions afférentes au pilotage externe des entreprises ou concessionnaires intervenant dans le cadre des différentes opérations d'extension du réseau de tramway ainsi que celles afférentes au bon déroulement de ces opérations (tenue des plannings, suivi budgétaire, suivi des marchés...). Assurer la maîtrise d'ouvrage et la conduite d'opérations de projets d'extension du réseau de tramway par la Métropole (notamment Val'Tram). S'assurer du respect des programmes votés dans le cadre de ces projets. Profil : Titulaire d'un Bac+ 5.
- Un Ingénieur Chargé d'Etudes à la Direction Projets Métro et Tramway par délibération FAG 055-2713/17/CM en date du 19 octobre 2017 du Conseil de la Métropole initialement inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des techniciens territoriaux et élargi au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Lancer et gérer les études préalables à la réalisation des projets de transports guidés (notamment tramway et métro) retenus par la Métropole Aix-Marseille-Provence. Etablir les conventions et marchés nécessaires à la conduite des études préalables à la réalisation des projets de transports guidés (assistance à maîtrise d'ouvrage, études de faisabilité et/ou de programmation...). Assurer le suivi technique et la gestion administrative et financière de ces dossiers. Elaborer les programmes d'investissements à réaliser. Profil : Titulaire d'un Bac + 5.
- Un Architecte chargé d'études à la Direction des Etudes Opérationnelles par délibération FAG 025-26/09/19 en date du 26 septembre 2019 du Conseil de la Métropole (et non à la Direction Projets Métro Tramway), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Réaliser les études techniques dans le domaine de l'infrastructure et de l'aménagement des espaces urbains. Favoriser une insertion architecturale de qualité dans les projets d'aménagements urbains. Apporter un appui technique dans ce domaine. Mettre en œuvre des compétences architecturales. Conduire des études techniques. Autonomie, aptitude à la communication. Profil : Titulaire d'un Bac +5. Diplôme d'ingénieur.
- Un Chef de service grands aménagements et conduite d'opérations complexes à la Direction Grands Travaux Opérationnelles par délibération FAG 025-26/09/19 en date du 26 septembre 2019 du Conseil de la Métropole (et non à la Direction Projets Métro Tramway), inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Animer, piloter et contrôler l'activité du Service Grands Aménagements et Conduite d'opérations complexes, qui assure des missions de maîtrise d'ouvrage et de conduite d'opérations d'infrastructures routières ou d'aménagements urbains complexes au sein de la Direction Grands Travaux. Profil : Titulaire Bac +5.

Pour les services du Territoire d'Aix et du Pays d'Aix :

Au Pôle Développement Economique, Emploi et Innovation

- Un Chargé de mission commerce et artisanat à la Direction du Développement Economique et Agriculture par délibération FAG 025-26/09/19 en date du 26 septembre 2019 du Conseil de la Métropole inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Descriptif du poste : Mettre en œuvre, de la conception à la réalisation, les différents projets qui relèvent de

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

son domaine de compétence. Soutenir le développement du commerce et de l'artisanat sur le territoire. Profil : Titulaire d'un Bac +3.

A la Direction de l'Eau et de l'Assainissement

- Un Ingénieur Exploitation et Contrats (en lieu et place d'un ingénieur réseaux) inscrit au Service Suivi de l'Exploitation et des Contrats par délibération FAG 031-5330/19/BM du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole à la nomenclature en référent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux et des ingénieurs territoriaux en chef. Description du poste : Mise en œuvre et suivi d'exécution de contrats de concession de service public d'eau et d'assainissement sur le territoire du Pays d'Aix et assurer les missions d'exploitation à la charge du maître d'ouvrage. Profil : Titulaire d'un Bac+5.
- Un Chef de projets Usines (en lieu et place d'un Chef de projets Travaux Réseaux / Usines) inscrit au Service Usines délibération FAG 031-5330/19/BM du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole à la nomenclature en référent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Définir, mettre en œuvre et effectuer le suivi d'études techniques et administratives ainsi que les travaux visant à la conformité réglementaire, la continuité de service et l'optimisation des installations d'approvisionnement et de traitement d'eau (potabilisation et épuration). Profil : Titulaire d'un Bac+5
- Un Chef de Mission Ingénierie Générale (en lieu et place d'un Chef du Service Ingénierie Générale) au Service Ingénierie Générale par délibération FAG 031-5330/19/BM du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole inscrit à la nomenclature en référent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Réaliser des études générales ainsi que la définition du programme de travaux nécessaires à la Direction de l'Eau, de l'Assainissement et du Pluvial du territoire du Pays d'Aix. Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+5.
- Un Chef de Projets Réseaux (en lieu et place d'un Ingénieur Réseaux) au Service Réseaux par délibération FAG 031-5330/19/BM du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole inscrit à la nomenclature en référent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Mettre en œuvre le programme d'investissement sur le réseau d'eau et d'assainissement et leurs ouvrages annexes. Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+5.
- Un Chef de Projets Réseaux (en lieu et place d'un Chef de Projets Travaux Réseaux) au Service Réseaux par délibération FAG 072-6379/19/CM du 20 juin 2019 du Conseil de la Métropole inscrit à la nomenclature en référent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Mettre en œuvre le programme d'investissement sur le réseau d'eau et d'assainissement et leurs ouvrages annexes. Profil : Titulaire d'un diplôme BAC+5.
- Un Chargé de mission (en lieu et place d'un Chef de Service suivi des compétences conventions de gestion) à la Direction Adjointe Ingénierie Travaux par délibération FAG 031-5330/19/BM du 28 février 2019 du Bureau de la Métropole inscrit à la nomenclature en référent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Assurer le suivi des compétences transférées sous convention de gestion avec les communes. Titulaire d'un diplôme BAC+5.

Article 5 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les redéfinitions de 4 postes sur emplois non-permanents à temps complet pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois ne peuvent être exercés que 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

La redéfinition des activités, des libellés de postes ou des services de rattachement n'occasionnent pas la création de postes budgétaires supplémentaires.

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

La rémunération sera fixée dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité en tenant compte des éléments suivants :

- Fonctions exercées ;
- Qualification requise pour leur exercice ;
- Qualification détenue par l'agent ;
- Son expérience professionnelle.

Pour les services du Territoire d'Aix et du Pays d'Aix :

A la Direction de l'Insertion et de l'Emploi

Le recrutement de 4 accompagnateurs à l'emploi à la Direction de l'Insertion et de l'Emploi (et non au service PLIE) inscrits à la nomenclature du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux (catégorie B). Les accompagnateurs à l'emploi accompagnent les personnes en situation de recherche active d'emploi dans leur parcours socio-professionnel du dispositif du PLIE.

Cette emploi sera pourvu par un agent contractuel qui devra justifier du fait d'être titulaire d'une formation de niveau Bac + 2 en conseiller évolution professionnelle.

Ces agents contractuels perçoivent un traitement par référence à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983, en référence à la grille du grade d'éducateur territorial des rédacteurs territoriaux en catégorie B.

Article 6 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les créations et définitions de postes budgétaires, sur emplois permanents, à temps complet.

Il est précisé qu'en l'absence de candidatures de fonctionnaires correspondant aux profils recherchés, les recrutements sur ces postes se feront en application de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. La rémunération de chacun des emplois sera plafonnée par référence au dernier échelon et au régime indemnitaire afférent au grade précisé dans chaque définition de poste.

Pour la Direction Générale des Services :

- Un Chargé de Mission Prévention Sûreté à la Direction Générale des Services inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Descriptif du poste : Coordonner l'action des différents services en matière de prévention de la délinquance et les assister dans leur mission, notamment lutter contre les incivilités. Représenter le DGS en qualité de technicien lors des différentes instances relatives à la prévention de la délinquance, Elaborer et assurer le suivi des protocoles visant la prévention des actes délinquants commis à l'encontre de la Métropole. Profil : Titulaire d'un Bac +5 en prévention de la délinquance et ingénierie sûreté.

Pour la Direction Générale Adjointe Commande Publique et Affaires Juridiques :

- Trois Conseillers juridiques à la Direction Commande Publique inscrits à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Assister et encadrer par sa parfaite maîtrise des mécanismes du Droit de la commande publique, la mise en œuvre des procédures de mise concurrence requises par la réglementation nationale et communautaire, conseiller et assister sur le plan juridique les directions sur le choix du montage contractuel approprié. Profil : Contrôler la passation et l'exécution des marchés publics, connaître et appliquer la réglementation des marchés publics, capacité rédactionnelle. Titulaire d'un Bac +3.

- Un Auditeur à la Direction de l'Audit – Service Audit Interne inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Réaliser les missions d'inspection diligentes en collaboration avec les services concernés dans les domaines administratifs, organisationnels, financiers et juridiques. Profil : Titulaire d'un Bac + 5. Profil : Titulaire d'un Bac +3.

Pour la Direction Générale Adjointe Affaires Générales et Moyens Généraux :

- Un Chargé de Mission en Marchés Publics inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Assister le chef de service Finances Marchés dans l'élaboration du cadre de gestion de la DGA et en particulier dans la définition et la mise en œuvre des marchés publics. Contribuer à l'atteinte des objectifs en matière d'achat et de commande publique. Profil : Titulaire d'un Bac +3.
- Un Chargé de mission finances marchés à la direction ressources, service finances et marchés, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : assister le directeur dans la gestion budgétaire, comptable et juridique ainsi que dans la gestion des ressources humaines. Suivi et passation des marchés publics. Encadrement d'une équipe. Profil : Titulaire d'un Bac+ 3.

Pour la Direction Générale Adjointe Innovation Numérique et Systèmes d'information :

- Un Chef de projet informatique à la Direction du Développement Numérique, inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux. Description du poste : Piloter des projets informatiques à destination des maîtrises d'ouvrage dans les domaines relevant de la compétence du service. Organiser le maintien en condition opérationnelles des applications. Produire des indicateurs de pilotage, de suivi et d'évaluation. Profil : Titulaire d'un diplôme BAC 3+ minimum.

Pour la Direction Générale Adjointe Finances et Budget :

- Un Chargé de mission Ingénierie Financière de Projet au Service Recettes et Subventions, inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Concevoir, auprès du directeur, le cadre d'intervention, les principes méthodologiques et les compétences et les profils de poste à rassembler, qui guideront le développement des missions d'ingénierie financières. Participer à la mise en place de la stratégie financière long-terme de la métropole et détermine les modes de financements optimaux des projets d'investissement. Profil : Titulaire d'un diplôme BAC 5.
- Un Chargé de mission analyste budgétaire au Service Recettes et Subventions inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Descriptif du poste : assurer les fonctions de responsable de la division Intégration Patrimoniale et collaborer à la préparation, à l'élaboration et au suivi des budgets et procédures associées. Participer à la préparation des documents budgétaires et leurs annexes. Encadrer la division intégration patrimoniale et garantir sa politique. Profil : Titulaire d'un Bac +5.
- Un Chargé de mission analyste budgétaire au Service Budget et Programmation inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Descriptif du poste : Collaborer à la préparation, à l'élaboration et au suivi des budgets et procédures associées. Participer à la préparation des documents budgétaires et leurs annexes. Intervenir en particulier sur la gestion budgétaire de la compétence des Transports et de la Mobilité. Profil : Titulaire d'un Bac +5.
- Un Chargé de mission dette et trésorerie au Service Gestion des Emprunts inscrit à la nomenclature aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Descriptif du poste : Etablir la stratégie d'endettement de la Métropole, assurer l'analyse et la communication financière. Participer à l'élaboration des documents budgétaires et administratifs en matière de la dette.

Pour la DGA Développement Urbain et Stratégies Territoriales

- Un Chargé de Mission Cohésion Sociale à la Direction de l'Habitat et de la Politique de la Ville inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Mettre en œuvre le programme d'actions du Contrat de Ville et sa déclinaison territoriale, le projet de territoire, en matière de cadre de vie, de renouvellement urbain et de gestion urbaine et sociale de proximité, en lien avec les partenaires associatifs et institutionnels. Profil : Titulaire d'un Bac + 3.
- Un Chef de Projets Renouveau Urbain à la DGA Développement Urbain et Stratégies Territoriales inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Assurer une fonction de pilotage pour les projets de Rénovation Urbaine qui lui sont confiés. Etre est l'interlocuteur principal des acteurs (collectivités locales, bailleurs sociaux, opérateurs), au niveau technique. Organiser et coordonner leur intervention. Garantir la cohérence des actions conduites par les partenaires avec les objectifs du projet. Etre l'interlocuteur du chargé de mission territorial de l'ANRU pour les projets suivis. Collaborer étroitement avec le chef de projet de la Politique de la Ville. Profil : Titulaire d'un Bac + 3.
- Un Chef de Projets à la DGA Développement Urbain et Stratégies Territoriales inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Assurer une fonction de pilotage pour les projets de Rénovation Urbaine qui lui sont confiés. Profil : Titulaire d'un Bac + 3.
- Un Responsable de l'Habitat et du Logement à la DGA Développement Urbain et Stratégies Territoriales inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Coordonner la préparation et la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain sur l'un des quatre grands secteurs de la Ville de Marseille. Profil : Titulaire d'un Bac + 3.
- Un Assistant de Direction à la DGA Développement Urbain et Stratégies Territoriales inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux. Description du poste : Soutenir l'activité des différents services et contribuer à la gestion administrative. Profil : Titulaire d'un Bac.

Pour la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie

Pôle Infrastructure

- Un Chargé de Mission Marchés Publics à la Direction Projets Métro et Tramway inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Description du poste : Assurer la sécurité juridique et le montage des marchés publics de la direction en collaboration avec les chefs de projet et chargés d'opération. Profil : Titulaire d'un Bac + 5.
- Un Chargé d'Etudes à la Direction Projets Métro et Tramway inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Participer à la conduite d'opérations de grands projets d'extensions de réseaux de transport en commun en site propre. Conduire des marchés de travaux d'infrastructures de transports, de bâtiments (dépôts tramway). Assurer le suivi administratif, financier et technique de ces opérations dans le respect des objectifs de qualité, coûts et délai. Profil : Titulaire d'un Bac + 5.

Pour la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie

Pour la DGA Délégué Service de Transport :

Signé le 24 Octobre 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 05 novembre 2019

- Un Contrôleur DSP, stationnement, gestion déléguée et ingénierie financière à la Direction des infrastructures Stationnement et équipements de mobilité inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Charger de l'élaboration et la consolidation des trois budgets de la Direction Adjointe en lien avec les services et des divisions. Assurer le suivi de l'exécution budgétaire et mettre en place les tableaux de bord adéquates en lien avec la Direction des Ressources. Profil : Titulaire Bac +5.
- Un Chargé de Coordination Administrative / technique à la Direction des infrastructures stationnement et équipements de mobilité inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Encadrer et diriger les agents de la division. Conduire et contrôler l'activité de la Division et s'assurer de la bonne exécution des opérations. Suivre et contrôler les obligations contractuelles et légales des parkings délégués pour le secteur d'Aix en Provence et Salon. Assister le chargé de mission Délégation de Service Public sur la partie technique, lors de l'élaboration de nouveaux contrats de DSP. Profil : Titulaire Bac +5.
- Un Chef de service stationnement et gestion déléguée à la Direction des infrastructures Stationnement et équipements de mobilité inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Description du poste : Encadrer et diriger les agents du service stationnement. Conduire et contrôler l'activité du service. Planifier les tâches des équipes et des agents et s'assurer de la qualité des services faits. Conduire la politique de stationnement en lien avec le PDU en organisant la mise en œuvre des orientations stratégiques en contribuant à la conception et au développement de l'activité. Profil : Titulaire Bac +5.

Pour la DGA Eau, Assainissement, Pluvial

Pour la Direction Adjointe Ingénierie et Etudes :

- Un Chargé d'Etudes au Service Etudes Générales inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Description du poste : Réaliser les études techniques dans les domaines de l'eau, de l'assainissement, du pluvial et de l'environnement. Apporter une expertise ou un appui technique dans ces domaines pour les autres directions de la Métropole et pour les Communes du Territoire Marseille Provence. Proposer des avis de la Métropole dans ces domaines, sur les projets portés par des tiers aménageurs. Profil : Titulaire Bac +5. Diplôme d'études supérieures (diplôme d'ingénieur ou équivalent dans le domaine technique)

Pour les services du Territoire Marseille Provence

Pour le Pôle Développement Economique et Attractivité

- Un chargé de mission études et marketing inscrit à la nomenclature aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux ou attachés territoriaux. Description du poste : Accompagner la direction de la Promotion du territoire Marseille Provence dans l'élaboration de stratégies de développement économique autour des filières d'excellence dont elle a la charge, le positionnement et la valorisation marketing de l'offre territoriale métropolitaine en direction des entreprises. Interlocuteur privilégié des autres directions du Pôle et des partenaires institutionnels et privés du développement économique local. Profil : Titulaire d'un Bac +5.

Pour la DGA Développement Economique

- Un développeur Economique Territorial à la Direction Compétitivité Territoire inscrit à la nomenclature aux cadres d'emplois des ingénieurs ou attachés territoriaux. Description du poste : Identifier et rencontrer les entrepreneurs du territoire. Capter et analyser leurs besoins à court et moyen termes et rédiger une fiche entreprise/projet/actions. Proposer des solutions d'implantation

et la résolution de problématiques notamment liées à la voirie/propreté. Profil : Titulaire d'un Bac +5.

Pour les services du Territoire d'Aix et du Pays d'Aix :

Pôle Urbanisme et Aménagement :

- Un Chef de Projets Gestion des Projets Urbains Partenariaux à la Direction Opérations d'Aménagement inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Descriptif du poste : Prendre en charge le suivi des Projets Urbains Partenariaux de leur établissement à leur conclusion avec les chargés de projets de la Direction, la conception et l'établissement des projets urbains partenariaux et assurer leur exécution comptable. Profil : Titulaire d'un Bac +3.
- Deux Chargés d'Ingénierie à la Direction de l'Urbanisme - Service Projets et Proximité inscrits à la nomenclature aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Descriptif du poste : Assurer le suivi technique des procédures d'évolutions des PLU communaux sous la responsabilité du chef de service projets et proximité. Participer à la réalisation du PLUi. Profil : Titulaire d'un Bac +5. Formation supérieure en urbanisme et aménagement du territoire.

Pôle Déplacement et Espaces Publics :

- Un Conducteur d'Opérations à la Direction Opérations d'Aménagement inscrit à la nomenclature au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Descriptif du poste : Assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations de voirie ou d'entrées de ville sur le territoire de la collectivité. Coordonner les différents partenaires publics et privés et encadre les prestataires. Rédiger tous les actes administratifs nécessaires. Assurer la coordination technique pour la mise en œuvre des projets politiques. Profil : Titulaire d'un Bac +5.

Pour les services du Territoire de Salon et du Pays Salonnais

Direction Générale des Services

- Un Chargé de mission Affaires Générales à la Direction Générale des Services inscrit à la nomenclature en référence au cadre d'emplois des attachés territoriaux. Descriptif du poste : Contribuer à l'efficacité organisationnelle et administrative du Service des Assemblées du Territoire et des Affaires Générales. Participer, élaborer et contribuer aux dossiers concernant le territoire. Assurer, exécuter et coordonner pour le DGS de territoire (et ou le DGS délégué) des missions transversales liées à l'activité du territoire et des compétences déléguées. Participer au groupe de travail et au comité de pilotage. Profil : Titulaire d'un Bac +3.

Pôle Développement :

- Un Responsable de la Division Urbanisme à la Direction Aménagement du Territoire inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux et attachés territoriaux. Descriptif du poste : Piloter les missions des instructeurs du droit des sols et répartition équitable de la charge de travail. Assistance aux élus et information auprès des 17 communes en matière d'urbanisme et de foncier. Profil : Titulaire d'un Bac + 5 en urbanisme.

Pour les services du Territoire d'Aubagne et du Pays de l'Etoile

Pôle Projets et Réalisations :

- Un Chargé de médiation coordination culturelle à la Direction Planification Urbanisme – Service rénovation urbaine intégrée inscrit à la nomenclature en référence aux cadres d'emplois des ingénieurs territoriaux, attachés territoriaux, techniciens territoriaux et rédacteurs territoriaux. Descriptif du poste : contribuer à la programmation artistique et culturelle de l'espace de la

Confluence. Assurer la coordination du ou des prestataires qui interviennent sur l'Espace de la Confluence, assurer le suivi des mises à disposition de l'Espace de la Confluence, développer une politique de médiation culturelle. Assurer, superviser, organiser toutes les actions permettant de garantir la continuité de service, le respect et la conformité au regard du cadre réglementaire dans tous les aspects du fonctionnement et de l'exploitation de l'équipement. Profil : Titulaire d'un Bac + 5 en management des organisations culturelles. Titulaire d'un Bac + 5 en organisations des manifestations culturelles. Habilitations : SIAP 1, Licence Entrepreneur spectacle 1 à détenir pour l'Espace de la Confluence et Habilitation électrique.

Article 7 :

Afin de tenir compte des besoins de recrutement nécessaires au fonctionnement des services, sont approuvées les créations de postes budgétaires, sur emplois non-permanents pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois ne peuvent être exercés que 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois.

La rémunération sera fixée dans le cadre de l'accroissement temporaire d'activité en tenant compte des éléments suivants :

- Fonctions exercées ;
- Qualification requise pour leur exercice ;
- Qualification détenue par l'agent ;
- Son expérience professionnelle.

- Recrutement en accroissement temporaire d'activité de 2 éducateurs d'activités physiques et sportives appartenant à la catégorie B à raison de 25 heures par semaine à compter du 1^{er} Novembre 2019.

L'organisation de stages multisports à la semaine pendant les vacances scolaires implique le recrutement d'un éducateurs sportifs pour des interventions de 25 heures par semaine.

Jusqu'à la fin de l'année 2016, des stages multi-activités étaient organisés par le comité départemental de la FSGT 13 pendant une partie des vacances scolaires et permettait aux jeunes de 4 à 16 ans de bénéficier d'une pratique sportive encadrée et de qualité. Ce partenariat a pris fin suite au transfert de l'équipement à la Métropole.

Dans l'objectif de relancer cette dynamique permettant de proposer des activités sportives de qualité, il est envisagé de mettre en place une expérimentation visant à proposer des stages multisports. Ces stages seront réalisés au centre sportif de Fontainieu qui a été transféré à la Métropole le 1^{er} janvier 2017.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel qui devra justifier du fait d'être titulaire d'un brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BPJEPS, diplôme d'Etat).

Ces agents contractuels perçoivent un traitement par référence à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983, en référence à la grille du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives en catégorie B.

- Recrutement en accroissement temporaire d'activité de 5 chargés de mission appartenant à la catégorie A, à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} Novembre 2019.

Les études à mener à la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie en matière de politique publique de transport notamment.

Les besoins pour les 4 ingénieurs chargés de mission sont :

- un chargé de mission au service Aménagement Modes Actifs sur les questions de nouvelles mobilités et de géographie urbaine.

- un chargé de mission au service Modélisation-Observatoire pour mesurer l'impact des grands équipements et manifestations culturels et sportifs sur l'offre des transports en commun et élaborer un outil d'évaluation croisée avec application à la Métropole Aix-Marseille.
- un chargé de mission coaching au service gestion de la relation clientèle sur les questions psycho-sociales et de mobilité a pour objectif de tester différents leviers de changement, d'en mesurer les impacts et le meilleur rapport coût/efficacité.
- un chargé de mission à la DGA Mobilité, Déplacements, Transports, Espace Public et Voirie pour aider l'encadrement dans la conception technique et le développement opérationnel des activités.

Les emplois seront pourvus par des agents contractuels qui devront justifier du fait d'être titulaire d'un Bac + 5 dans la spécialité en lien avec le poste.

Les agents contractuels percevront un traitement par référence à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 relative à la fonction publique, en référence à la grille du grade d'ingénieur territorial.

Le besoin pour le juriste chargé de mission est :

- un juriste à la Direction Agenda, Programmation et Mobilité Durable pour aider le directeur et les chefs de service dans la mise en œuvre des projets de déplacements innovants. Il a pour mission la recherche et a pour fonction de veiller à la légalité des actes.

L'emploi sera pourvu par un agent contractuel qui devra justifier du fait d'être titulaire d'un Bac + 5 dans le domaine des sciences sociales, de la psychologie.

L'agent contractuel percevra un traitement par référence à l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 relative à la fonction publique, en référence à la grille du grade d'attaché territorial.

Article 8 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Métropole - chapitre 012.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL